

2022/0022

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHATELAIN. PETIT. JOSSET. RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. STALLA.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : M. CHRETIEN et Mmes CAFFIAU. MALINGRE.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : Subvention Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – projet rénovation énergétique de la salle de sports.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la salle de sport, la commune peut prétendre à déposer un dossier de subvention au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

Pour rappel, cette opération s'élève à 457 871,62 euros H.T. soit à la somme de 549 445,94 euros T.T.C.

La Commune a déjà perçu une subvention de la part de l'ANS (Agence Nationale du Sport) d'un montant de 130 000 euros.

La commune peut demander une subvention d'un montant de 183 148,65 euros auprès du FNADT soit 40 % du H.T.

Le reste à charge pour la commune serait de 144 722,97 euros H.T. soit 173 667,57 euros T.T.C.

Les travaux projetés en 2022 seront à inscrire au budget primitif 2022 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

Suite de la délibération 2022/0

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le 26 AVR. 2022

ID : 059-215900358-20220426-20220426_D00022-DE

Dépenses		Recettes	
Lot 1 : clos couvert	368 658,48 €	Plan de rénovation énergétique des équipements sportifs Ans 28,39 %	130 000,00 €
Lot 2 : Electricité	34 470,14 €	FNADT 40 %	183 148,65 €
Lot 3 CVC chauffage	49 293,00 €	Fonds propres de commune 31,61 %	144 722,97 €
Traçage du sol	5 450,00 €		
Montant H.T. de l'opération	457 871,62 €	Montant H.T.de l'opération	457 871,62 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet présenté ci-dessus,

Sollicite le financement au titre du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) concernant le projet de rénovation énergétique de la salle de sports, soit une subvention d'un montant de 183 148,65 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 26 AVR. 2022

Le Maire,

